

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 10

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rence entre la statistique de l'Office fédéral et la nôtre n'est que de 1,9 pour cent.

L'on peut dire en tous cas, que *l'industrie suisse est actuellement financièrement très bien située*. Le capital-action rapporte en moyenne un intérêt double de celui qu'accordent les banques pour les dépôts de capitaux qu'elles reçoivent. Et il est particulièrement important de constater que la rentabilité des entreprises industrielles s'est *constamment améliorée* ces trois dernières années. Notre statistique donne sur le mouvement des chiffres de bénéfices au cours des dernières années un aperçu certain et de toute confiance.

Il est notoire que les plus favorisées parmi les sociétés anonymes industrielles se trouvent dans les fabriques de produits chimiques. Les trois entreprises textiles que nous avons comprises sont également en bonne posture. Leur situation ne correspond cependant pas à celle de l'industrie en général, mais elle est due à des résultats exceptionnels de deux entreprises (Schappe et Ringwald à Bâle). La rentabilité élevée dans l'industrie des machines a pour cause l'extraordinaire degré d'occupation de cette branche d'activité. La diminution des dividendes sur l'année 1927 dans cette branche provient de la répartition supplémentaire extraordinaire faite cette année-là. Le dividende à lui seul a passé de 1927 à 1928 de 10,2 à 10,9 pour cent.

La *conjoncture des profits* de l'industrie suisse, que nous avons déjà pu établir en considérant les comptes définitifs pour 1927 s'est donc maintenue en 1928 en s'améliorant même. Aussi, la presse patronale a-t-elle cessé de nous conter sa fable de « conjoncture de quantité » n'apportant que beaucoup de travail, mais presque pas de bénéfices. Il devenait trop évident que la quantité ne visait pas seulement le travail, mais également les bénéfices.

Mais la constatation s'impose toujours que cette conjoncture de bénéfices ne profite arbitrairement qu'au capital, tandis que la situation des ouvriers et des employés se modifie à peine. Les patrons s'opposent de toutes leurs forces aux revendications de salaires les plus justifiées ou l'octroi de quelques jours de vacances. C'est la preuve que ce n'est pas la marche des affaires dans l'industrie qui détermine en premier lieu la structure des conditions de travail, mais bien les rapports de force économique en présence.

Mouvement ouvrier

En Suisse.

BRODEURS A LA MAIN. La fédération des brodeurs à la main, qui a tenu son assemblée de délégués le 8 septembre dernier à St-Gall, reste sous la pression de la longue crise économique. Le rapport annuel constate que le parc des machines à la main comprend encore 3454 machines, dont 1136 sont inactives et 1417 partiellement occupées. Il ne s'en trouvent qu'environ 900 complètement occupées. La crise fait démolir toujours plus de machines à broder à la main. Il est dès lors compréhensible que les jeunes gens s'éloignent de cette industrie. Tout brodeur obligé de quitter le métier par suite d'invalidité ou de décès laisse une machine que personne ne remet en activité. L'âge moyen des brodeurs est actuellement de 56 ans. Cette industrie et ses ouvriers sont voués à une lente disparition.

Malgré cette pénible situation économique, dont les brodeurs à la main ont une claire conscience, les syndiqués ne perdent pas courage. Ils

restent fidèles à leur organisation qui s'efforce de s'adapter aux circonstances modifiées. La caisse de chômage a payé en 1928 pour 37,955 francs de secours, représentant 14,000 jours de chômage. Cette somme comprend l'aide spéciale d'hiver, versée par le canton d'Appenzell R.-E. La caisse d'aide à la vieillesse a versé en outre pour 122 cas la somme de fr. 3045. Ces dépenses énormes obligèrent les délégués à se poser la question de savoir de quelle manière il leur sera possible de rétablir l'équilibre financier. Le comité central fut chargé d'élaborer un projet d'assainissement financier et de le soumettre à l'approbation des membres dans un délai fixé. Une proposition tendant à la fusion immédiate avec la fédération du textile fut remise pour examen au comité central. Ainsi, de graves questions d'une importance exceptionnelle pour l'avenir de la fédération furent renvoyées par l'assemblée des délégués au comité central, et celui-ci espère trouver une solution favorable à tous les membres et à la fédération, malgré la situation particulièrement difficile où ils se trouvent.

PERSONNEL DE LA BRODERIE. La fédération suisse du personnel de la broderie fête le 40^{me} anniversaire de la corporation des dessinateurs qui la précéda et dont elle est la continuatrice. Les dessinateurs furent les premiers à ressentir le besoin de s'organiser professionnellement. En 1892, ils comptaient déjà 7 sections et 458 membres. La bonne conjoncture économique et de bons salaires engagèrent les dessinateurs peu à peu à ne s'occuper que de leurs institutions de secours et à négliger la lutte syndicale et la solidarité avec d'autres organisations ouvrières. La guerre et l'après-guerre, qui amenèrent la ruine de l'industrie de la broderie, eurent pour effet de modifier complètement leur situation. Ils cherchèrent à s'affilier à une autre fédération suisse. Lorsque fut établie l'impossibilité de créer une union des employés et la dissolution de l'Union économique occidentale, l'entrée dans l'Union syndicale suisse fut alors décidée. La fédération des dessinateurs fusionna en outre avec les employés de commerce et les auxiliaires de l'industrie de la broderie en une fédération du personnel de la broderie qui vit le jour le 1^{er} août 1919. La crise qui sévit depuis dans l'industrie de la broderie, empêcha cette fédération de s'épanouir pleinement. Cependant, l'éducation syndicale permit de réaliser de réjouissants progrès à cette organisation et à prouver à ses membres ce que l'on peut en obtenir en lui restant fidèle. La façon dont la fédération a pu résister aux pires difficultés durant la crise économique lui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

METALLURGISTES ET HORLOGERS. Le congrès ordinaire de la F. O. M. H. s'est tenu du 12 au 14 septembre à Berne. Il comprenait 147 délégués et de nombreux hôtes de l'étranger et du pays. Ce fut un modèle de congrès, tout avait été préparé avec conscience, et l'attention et la discipline ne furent jamais en défaut. En 11 heures, tous les points à l'ordre du jour purent être liquidés.

Avec les rapports du comité central et la révision partielle des statuts, le congrès s'est occupé avant tout de la formation des hommes de confiance et du droit de collaboration des ouvriers dans l'usine. La révision des statuts apporte une modification aux secours de grève et de repréailles dans le sens d'une adaptation de ces secours au montant des cotisations. La commission des réclamations a été supprimée et ses compétences furent transmises au comité central étendu. Le camarade Lässer défendit ensuite la proposition d'Aarau, tendant à l'organisation de cours régionaux de militants sur la protection ouvrière, l'économie politique et la technique des entreprises,

afin d'initier les membres dans ces domaines. Les sections financièrement faibles recevraient des subventions de la caisse centrale. Le journal fédératif devait être également développé dans ce sens. Ces propositions furent transmises par le congrès avec préavis favorable au comité central. Celui-ci informa le Congrès que dorénavant le journal fédératif de langue allemande paraîtra en 6 pages. Au sujet du droit de collaboration, le congrès approuva un rapport de camarade Ilg, ainsi que la résolution disant :

« Le congrès fédératif des 12, 13 et 14 septembre 1929 constate :

1. Certains pays possèdent, et tout particulièrement pour l'industrie, des prescriptions légales assurant aux ouvriers le droit de collaboration dans les questions des conditions de travail, des congédiements, etc.
2. Les contrats collectifs en vigueur dans certains pays et reconnus d'une manière générale, offrent une autre garantie du droit de collaboration.
3. En Suisse il n'existe dans l'industrie ni prescriptions légales ni contrats collectifs, assurant le droit de collaboration aux ouvriers et aux syndicats.
4. Le congrès invite les sections à déployer partout une propagande intense en faveur du droit de collaboration.
5. Le congrès demande que les compétences des commissions ouvrières soient fixées par un règlement uniforme, et que les commissions ouvrières soient reconnues comme représentants des syndicats par les patrons. »

UNION SUISSE DES ARTS ET METIERS. Le 49^{me} rapport de l'Union suisse des arts et métiers paraît dans la 50^{me} année d'existence de cette organisation. Le rapport constate que l'association a continué en 1928 à se développer normalement. A la fin de l'année 1928, l'Union suisse des arts et métiers groupait 20 associations cantonales d'arts et métiers, réunissant de leur côté 286 sections locales et de nombreuses associations cantonales et locales, 84 associations professionnelles suisses, 17 instituts d'arts et métiers (Chambres de commerce et des métiers, musées industriels, écoles professionnelles, etc.), une société locale d'arts et métiers (Hergiswil). Le nombre total des membres affiliés à l'Union suisse des arts s'élève à 134,909. La fortune nette de l'union au 31 décembre 1928 est de fr. 1,094,299 en diminution de fr. 3690 sur 1927. Le budget pour 1929 comporte aux recettes fr. 124,000 se répartissant comme suit : subvention de la Confédération fr. 30,000, cotisations fr. 33,000, intérêt fr. 53,000, remboursement de la part des frais du secrétariat de la commission des apprentissages fr. 8000. Les dépenses s'équilibrent par fr. 124,000, où nous relevons une cotisation de fr. 1350 pour cotisations à l'Union internationale des classes moyennes. Comme quoi, cette organisation patronale comprend tout aussi bien que les organisations ouvrières la nécessité de la lutte de classe sur le terrain international. « Lutte » de classe ou « défense » des intérêts de classe c'est tout un, le premier de ces mots n'a pas besoin de figurer dans les statuts d'une organisation pour être pratiqué excellemment, le rapport complet et détaillé sur l'activité de l'Union suisse des arts et métiers en donne une nouvelle preuve convaincante. Le rapport contient en annexe l'état nominatif de toutes les sections affiliées avec leurs effectifs en 1928, ainsi que l'année de fondation ; de même que la liste des 59 journaux professionnels, suisses, paraissant entièrement ou partiellement en français et qui tous concernent des branches commerciales ou artisanales en rapport avec l'Union suisse des arts et métiers. Les organisations affiliées comptent 54 secrétariats permanents. Le secrétariat central occupe 5 personnes en permanence.

THOUNE. Durant l'exercice de l'année dernière, l'Union ouvrière a pu compenser d'une manière réjouissante les pertes de membres subies dans les années 1924 à 1927. L'effectif a passé durant cette période, de 1087 à 1275 membres. Le rapport relate les mouvements syndicaux qui ont eu lieu à Thoune.

Il constate qu'un contrat collectif pour les maçons n'a pas encore pu être établi. L'introduction d'un règlement pour le subventionnement des caisses de chômage dans le domaine de la commune a donné lieu à de nombreuses discussions. Un projet de subvention présenté par le chef de la prévoyance sociale a été rejeté et le Conseil de ville a décidé de créer une caisse facultative. Il renonça ensuite à cette caisse et se décida en faveur d'une caisse obligatoire. L'Union ouvrière et la fraction socialiste du Conseil de ville s'opposèrent à la création de cette caisse obligatoire, et, selon leur proposition, le Conseil de ville décida que le Conseil communal aurait à faire une proposition de subvention. Les radicaux prirent alors l'initiative de la création d'une caisse d'assurance communale facultative. La conférence des Comités de l'Union décida de repousser cette initiative, mais sur l'intervention de la fraction du Conseil de ville l'assemblée de l'Union décida à une grande majorité, ne pas faire opposition à cette initiative. Selon ce projet, les caisses privées seront subventionnées de 20 %. Le rapport relate également avec plaisir les résultats des journées ouvrières de chant, lesquelles se sont terminées avec succès, tant au point de vue artistique que financier. Comme d'habitude, un véritable travail d'éducation a été fourni. En plus des cours et des conférences faites pour toute la ville, des soirées d'éducation furent organisées dans les quartiers extérieurs, ce qui eut pour effet de donner une certaine animation au mouvement syndical. Le comité d'éducation s'efforça de recruter les conférenciers dans la commune même.

A l'Etranger.

ALLEMAGNE. L'Union générale des syndicats allemands s'est renforcée au cours de l'année 1928. Les effectifs se sont accrus de 451,253 membres ou de 10,2 pour-cent. L'Union générale comptait à fin 1927 un total de 4,415,673 membres et à la fin de 1928 elle en possède 4,866,926. Toutes les fédérations, à l'exception de 4, marquent une avance variant de 1,9 à 18,1 pour-cent. Par suite de fusions en raison du mouvement de concentration vers la forme de fédérations d'industries, le nombre des fédérations affiliées est descendu en 1928 de 38 à 35 et celui des sections de 15,052 à 13,810. Ce beau résultat a été atteint malgré le fléchissement de la situation économique par rapport à 1927. Les membres féminins forment le 15,3 pour-cent de l'effectif total. Les recettes ont fortement augmenté. Les fédérations affiliées ont perçu en 1928 pour 221,696,195 marks en cotisations contre 182,620,273 marks en 1927. Les recettes en cotisations n'ont pas seulement augmenté en chiffres absolus, mais encore par personne, à savoir 40,87 marks en 1927 et 44,02 marks en 1928. Les dépenses se sont élevées à 189,363,911 marks contre 129,463,897 marks l'année précédente. Il fut dépensé en secours divers 62,540,817 marks, dont la plus grande partie, 28,059,354 marks pour secours de chômage (en 1927 14,881,556). L'aggravation de la situation du marché du travail s'exprime dans les chiffres ci-dessous, de même que dans ceux pour les secours de grève, les conflits étant toujours plus coûteux en périodes de dépression économique. Il a été dépensé en secours de grève 32,224,377 marks contre 11,358,288 en 1927. Le mauvais état sanitaire en automne 1928 a provoqué une augmentation des dépenses pour secours de maladie 24,102,272 marks en 1928 contre 17,892,547 marks en 1927.

GRANDE-BRETAGNE. Les Trade-Unions britanniques ont tenu leur congrès annuel cette année à Belfast au début de septembre. Les pourparlers engagés, comme l'on sait, entre les organisations centrales ouvrières et patronales, qui furent appelées les conférences Melchett-Turner, ont donné lieu à de vives critiques. L'attitude du Conseil général fut cependant approuvée à une grande majorité; laquelle estima que le mouvement syndical ne pouvait plus s'occuper uniquement de questions de salaires, mais qu'il devait s'intéresser à tous les problèmes économiques et avant tout à l'organisation de l'économie. Au sujet de la rationalisation, une résolution a été adoptée qui approuve toutes les mesures prises dans l'organisation économique du travail, tout en attirant l'attention de la classe ouvrière sur les dangers de la rationalisation, quand elle s'accomplit sans le contrôle de fortes organisations syndicales. Les institutions de bienfaisance et les commissions d'entreprises créées par les patrons furent repoussées parce qu'elles portent atteinte à l'influence syndicale. Le Congrès prit en outre des décisions concernant les assurances sociales et le développement du «Daily Herald», le grand quotidien des travailleurs anglais. L'attitude du Conseil général à l'égard des communistes fut approuvée à une grande majorité.

HOLLANDE. La Fédération des syndicats néerlandais (N. V. V.), affiliée à la Fédération syndicale internationale, vient de publier un rapport de 400 pages sur l'exercice 1926 à 1928. Le rapport souligne qu'après avoir été nettement défavorable après 1920, la situation économique s'est améliorée peu à peu dans les dernières années et amena, par association, un mieux dans la situation syndicale. A présent, la classe ouvrière a repris l'offensive. Jamais l'effectif ne s'est accru tant qu'en 1928. L'un des facteurs essentiels de cet accroissement est sans conteste l'avance numérique des organisations de travailleurs non-manuels fédérés. Le rapport apporte l'heureuse constatation que, dans ce dernier groupe, l'intérêt pour la chose syndicale est en progrès manifeste.

On relève d'autre part que les pouvoirs publics reconnaissent toujours plus les syndicats libres. Des représentants des travailleurs siègent non seulement dans tous les organismes politiques, mais aussi dans des commissions et comités les plus divers. Toutefois, on ne saurait encore parler d'une reconnaissance complète des syndicats. Il y a toujours un certain nombre d'institutions publiques dans lesquelles les travailleurs ne sont pas représentés du tout. Dans d'autres cas, ils le sont, mais insuffisamment. Pourtant, le rapport fait observer qu'à la longue le mouvement syndical ne pourra plus tolérer cette situation, et il exige avec détermination sa reconnaissance pleine et totale. Il faudra que désormais le mouvement ouvrier lutte avec un redoublement de détermination. Le mouvement syndical réclame sa participation dans la prosur la formation des prix, et il veut avoir voix au chapitre par rapport aux facteurs tenant un rôle prédominant dans le chômage. Si la classe ouvrière est apte à comprendre l'énorme signification du concept de démocratie économique, cette revendication, dont la réalisation est indispensable au succès de la lutte pour la libération du prolétariat, triomphera.

Voici quelques chiffres qui projeteront la pleine lumière sur la place occupée par le mouvement syndical dans la société contemporaine. Au 1^{er} janvier 1929 la N. V. V. comptait 220,543 membres, contre 205,516 au 1^{er} janvier 1928, 198,435 en 1927 et 192,422 en 1926. Elle groupe actuellement plus d'affiliés que les six autres centrales syndicales existant en Hollande.

L'avoir global des organisations fédérées s'élevait à 8,049,000 florins au 1^{er} janvier 1926, et à 11,381,000 florins au 1^{er} janvier 1929, ce qui représente,

pour trois années, une augmentation de 3,332,000 florins. La caisse de résistance de la N. V. V. contenait 873,000 florins au 1^{er} janvier 1926 et 1,503,000 florins au 1^{er} janvier 1929, ce qui revient à une augmentation de réserves de 630,000 florins. Depuis sa création en 1921, la caisse de résistance a perçu 2,168,000 florins en cotisations et 285,000 florins en intérêts. Au cours de ce laps de temps, la caisse dépensa 950,000 florins en allocations de grève. A la date du 1^{er} janvier 1929, les organisations affiliées et la caisse centrale de résistance disposaient au total de 12,884,000 florins.

Les organisations affiliées ont perçu, en 1928, une somme de 5,282.800 florins en cotisations et 2,068,000 florins en contributions aux caisses de chômage, soit un total de 7,350,800 florins. Au cours de cette même année, les organisations affiliées ont dépensé 963,000 florins en secours de grèves et lock-outs.

Les caisses de chômage subventionnées des organisations affiliées distribuèrent en 1928 un montant de 2,730,700 florins en secours de chômage.

Dans son introduction, le rapport constate que le mouvement ouvrier néerlandais traverse une période de vigoureux développement.

JAPON. A son retour de la conférence internationale du travail, passant par Berlin, le camarade Matzuoka, vice-président de l'Union syndicale japonaise, a donné aux militants de l'Union syndicale allemande d'intéressants renseignements sur le mouvement syndical au Japon. L'Union syndicale japonaise se trouve actuellement dans une situation assez difficile. L'effectif total s'élève à 40,000 membres après que deux organisations de gens de mer dont l'effectif dépasse celui de l'U. S. J. l'ont quittée. Ce départ n'a pas eu lieu pour des questions de principe, mais pour des raisons d'opportunité. Il est à présumer que ces deux organisations reviendront à l'U. S. J. Les syndicats affiliés numériquement les plus importants sont celui des ouvriers sur métaux, du textile, des mineurs et des transports. Il est difficile de donner l'importance du mouvement syndical communiste, celui-ci étant illégal au Japon. Quant aux salaires, les ouvriers les plus favorisés, les spécialistes, gagnent 3 yen, environ 8 francs suisses pour 9 heures de travail. Comme 5 yen suffisent à peine à faire vivre une famille de plusieurs enfants, un grand nombre d'ouvriers travaillent jusqu'à 12 heures par jour. L'emploi des femmes dans l'industrie japonaise est général. Elles sont occupées surtout dans les professions non spécialisées où les salaires d'hommes sont très faibles et où la femme gagne en général encore moins. Le problème primordial pour le mouvement syndical japonais est constitué par la lutte pour la reconnaissance officielle des syndicats.

Education ouvrière.

A la Centrale d'Education ouvrière suisse.

(Partie alémanique.)

Le rapport annuel de la centrale d'éducation ouvrière suisse, division Suisse alémanique, paraît pour l'exercice 1928/29 en une brochure imprimée de 23 pages. Le premier chapitre renseigne sur la composition de la commission centrale d'éducation ouvrière. Le *programme d'activité* pour 1928/29 comprenait: 1^o Contrôle et développement de l'activité éducative des organisations ouvrières; 2^o Publication d'une liste des conférenciers; 3^o Organisation et direction des écoles d'été ouvrières; 4^o Organisation de tournées de confé-